

L'hon. M. Martineau: Monsieur le président, à ce sujet, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Knowles: Je vous en prie.

L'hon. M. Martineau: Il a dit qu'à son avis, nous ne devrions pas demander un congé. A-t-il pensé au personnel qui a fait des heures supplémentaires?

M. le président: A l'ordre! Les honorables députés me permettront de leur signaler que nous nous éloignons du sujet de la résolution, si nous commençons à étudier des questions comme celle que soulèvent le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Pontiac-Témiscamingue.

M. Knowles: Monsieur le président, je n'ai pas besoin d'enfreindre le Règlement pour répondre à cette question, car les observations que j'ai faites, il y a 90 secondes, y ont déjà répondu.

Le régime de pension du Canada, monsieur l'Orateur, relève du ministère à l'étude et d'ailleurs, le ministre a abordé la question dans son exposé. Il est bien beau que nous soyons disposés à rester ici pour l'étudier, mais encore faut-il que la mesure nous soit soumise. Nous avons été heureux de recevoir le Livre blanc, il y a quelque temps. Je crois que c'était le 10 août. Cet excellent document fournit probablement plus de renseignements qu'il ne sera possible à la plupart des députés d'en obtenir à la lecture du bill lui-même, car j'imagine que le bill sera tellement compliqué que nous serons tous prêts à lui faire subir immédiatement la deuxième lecture et à le déferer à un comité. Parce qu'il sera très compliqué, je pense que nous ne pourrions pas l'étudier ici en premier lieu.

Monsieur le président, le ministre a le devoir de nous soumettre cette mesure législative et je lui demande de ne pas oublier que le temps passe rapidement. Le mois de septembre est déjà très avancé et, si mes calculs sont exacts, à peine trois mois nous séparent de Noël. Nonobstant la bonne entente dont le Parlement a été la scène aujourd'hui, il n'est pas impossible que d'autres obstacles surgissent et que, par suite de longs débats sur d'autres questions, cette importante mesure législative soit retardée indéfiniment. Les pourparlers avec les provinces pourraient donner lieu à d'autres difficultés. En outre, la question pourrait poser des problèmes lorsqu'elle sera déferée à un comité mixte spécial. Ces diverses difficultés pourraient retarder jusqu'en 1965 l'adoption de la mesure; si tel était le cas, les bonnes intentions exprimées par le ministre aujourd'hui pourraient rester sans lendemain.

[M. Knowles.]

La question est importante non seulement pour le parti libéral, qui en a fait grand état au cours des deux dernières campagnes électorales, mais aussi pour le Parlement et surtout pour les Canadiens. Si j'en juge par le Livre blanc et par ce qu'on a dit ou écrit à ce sujet, bon nombre de personnes ont fait un apport précieux à l'élaboration de ce régime. Nous y trouverons probablement des lacunes, des choses que nous voudrions améliorer, mais, en général, il me semble que c'est une bonne mesure sociale; il ne reste plus qu'à l'inclure dans nos recueils de lois. Avant que nous ayons le temps de respirer, d'autres crises parlementaires pourraient surgir. Il pourrait y avoir des élections l'an prochain ou dans deux ans. Ainsi ces avantages pourraient être refusés à nombre de gens qui les attendent et qui y ont droit.

Je prie donc le ministre d'inscrire au *Feuilleton* la semaine prochaine la résolution relative au régime de pension du Canada et je lui donne cet encouragement. Je suis au nombre de ceux qui assistent aux réunions des leaders des partis à la Chambre, ce qu'elle n'ignore nullement, et dès que la résolution annonciatrice du régime de pension sera inscrite au *Feuilleton*, je supplierai le leader de son parti à la Chambre et ceux des autres partis afin que la plus haute priorité lui soit accordée. Il est impossible d'agir ainsi aux réunions des leaders des partis à la Chambre si la mesure n'est pas inscrite au *Feuilleton*.

Puisque nous avons le Livre blanc sur le régime de pension du Canada, on pourrait fort bien en aborder le détail, mais je résisterai à la tentation. J'attendrai avec confiance le débat de la semaine prochaine. Mais il est une chose, dans le domaine des pensions concernant les vieillards, sur laquelle je crois devoir insister auprès du ministre. L'autre jour, je lui ai posé une question à la suite d'un projet de résolution adopté par les citoyens âgés unis de l'Ontario. Le ministre a pris la question au sérieux, et la question était sérieuse, mais un collègue du parti à ma droite en a parlé comme s'il s'agissait d'une plaisanterie. La question n'a certainement pas été posée pour plaisanter.

Ma question concernait la demande que présentent de nombreuses personnes âgées de plus de 70 ans et recevant la sécurité de la vieillesse de \$75 par mois en vue d'une augmentation de cette pension, et elles proposent maintenant que le montant soit porté à \$100 par mois. Je sais qu'il est très facile de dire qu'il y a eu une augmentation l'an dernier, ainsi que l'année précédente, et que nous avons fait passablement ces dernières années, puisque la somme était de \$40 par mois. Je sais qu'il est facile de dire que nous allons